

Cayenne le, 03 MAI 2019

SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
Pôle Urbanisme Réglementaire  
Affaire suivie par : Mme GOURMELEN Laurie  
Mail : [l.gourmelen@ville-cayenne.fr](mailto:l.gourmelen@ville-cayenne.fr)  
Tél: 05.94.29.27.11 - Fax : 05.94.29.27.94  
N° AR

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe sur **l'arrêt de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Cayenne** du 7 mai au 7 juin 2019 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur VENTURA Max, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Cayenne.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la mairie de Cayenne, pendant la durée de l'enquête du 7 mai au 7 juin 2019 inclus.

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 14h, à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Cayenne, au 1 rue de Rémire, 97 300 Cayenne.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cayenne dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

[www.ville-cayenne.fr](http://www.ville-cayenne.fr) ou sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet et accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr> à la rubrique « les registres ».

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [l.gourmelen@ville-cayenne.fr](mailto:l.gourmelen@ville-cayenne.fr) . Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent aux services techniques de la mairie de Cayenne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 7 mai 2019 de 9 heures à 13 heures,
- le mardi 14 mai 2019 de 9 heures à 13 heures,
- le mardi 21 mai 2019 de 9 heures à 13 heures,
- le mardi 28 mai 2019 de 9 heures à 13 heures.



A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Cayenne et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la **révision générale du Plan Local d'Urbanisme et sur la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Cayenne** il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU et d'AVAP en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme GOURMELEN Laurie aux services techniques de la Ville de Cayenne.

Le Maire,



Marie-Laure PHINERA HORTH

